

Votre contact presse : Association éhop / Anaëlle PRIOUL
07 49 40 67 06 / anaelle@ehopcovoiturons-nous.fr

Quimperlé Communauté 2021 sera l'année du covoiturage solidaire pour l'insertion !

Jeudi 27 mai – éhop

Dans un climat de fragilité sanitaire et économique, **les questions de mobilité du quotidien pour tous sont plus que jamais d'actualité et trouvent leurs réponses dans la solidarité.** L'association éhop et Quimperlé Communauté développent le **service de covoiturage solidaire** pour l'emploi, la formation, les entretiens d'embauches, les stages, missions d'intérim, rendez-vous avec un conseiller emploi. Pour faire de 2021 une année résolument solidaire, elles encouragent la population à covoiturer. En route !



Le 27 mai s'est tenue une réunion à la communauté de communes Quimperlé Communauté. L'association éhop présentait le service de covoiturage pour l'emploi « éhop solidaires » aux professionnels de l'insertion (Mission locale, Actife, Mairie Le Trevous et Association IDES).

■ Un covoitureur solidaire, c'est quelqu'un qui partage ses trajets automobiles à l'occasion ou régulièrement

Le concept du covoiturage solidaire n'est pas de créer de nouveaux trajets, mais bien de partager les trajets réalisés pour en faire profiter des personnes qui ont besoin des mêmes trajets aux mêmes moments et qui n'ont pas de solution de transport (pas de bus, pas de voiture, pas le permis...).

■ Les demandes de coups de pouce pour l'insertion professionnelle augmentent malgré les confinements

7 millions de personnes en France sont en situation d'isolement relationnel, surtout les plus modestes, les personnes en insertion, mais aussi de plus en plus de jeunes. La situation des femmes est aussi préoccupante en milieu rural, où 30% des femmes isolées n'ont pas le permis, ou pas de véhicule, ou ne l'utilisent pas. Moins mobile que les autres, une personne isolée sur trois a déjà renoncé à se déplacer,

sans compter les personnes isolées qui ne l'envisagent même plus [Source : Enquête sur l'isolement, CREDOC, 2020].

■ Oui, on peut covoiturer en ce moment, dans le respect des gestes barrières

On covoiture avec un masque (obligatoire pour les plus de 11 ans), 4 personnes maximum par voiture de 5 places et respect des gestes barrières, notamment l'aération régulière du véhicule. C'est à l'heure actuelle l'article 21 du décret 20-1310 du 29.10.20 qui fixe les règles en vigueur.

■ Qui peut devenir covoitureur solidaire ?

Toute personne qui réalise un trajet automobile sur Quimperlé Communauté de façon régulière (trajet domicile-travail, activités de loisirs, ...), une fois par semaine, deux fois ou tous les jours, qui a le permis B et un véhicule assuré, peut s'inscrire comme covoitureur solidaire.

■ Comment devenir covoitureur solidaire ?

Les personnes souhaitant rejoindre les covoitureurs solidaires et proposer un de leurs trajets habituels sur Quimperlé Communauté sont invitées à :

- ✓ s'inscrire en ligne sur <https://www.ouestgo.fr/utilisateur/inscription>
- ✓ ou contacter l'association éhop au au **02 99 35 01 56**



Pour pouvoir me rendre au travail à Lorient, j'ai appelé éhop 3 jours à l'avance. L'association m'a trouvé un covoitureur avec la plateforme ouestgo.fr. Olivier est passé me prendre à Riec-sur-Bélon, où j'habite. Grâce à lui, j'ai pu débiter ma mission d'intérim !

le service éhop solidaires vu par...

éhop SOLIDAIRES

Sabrina
RIEC-SUR-BELON > LORIENT
en covoiturage

L'association éhop



Association bretonne engagée depuis 18 ans pour faire du covoiturage une évidence

Ehop est une association loi 1901 ayant pour mission de mettre en œuvre toute action visant à développer la pratique du covoiturage du quotidien. Ehop travaille à la fois avec les collectivités (élus et techniciens), les employeurs (situés en zone urbaine ET sur des territoires peu denses) et les habitants en Bretagne et Loire-Atlantique.

Ehop accompagne les changements de comportement en cassant les idées reçues, en engageant élus et employeurs à devenir acteurs dans le déploiement d'un réseau de covoiturage du quotidien, en aidant les covoitureurs à se mettre en relation, en valorisant les pratiques pour changer le regard porté sur le covoiturage.

Ehop c'est 13 salariés, un Conseil d'Administration engagé et 52 sites employeurs adhérents représentant 45 000 salariés. Ehop accompagne aujourd'hui 34 collectivités (Communautés de Communes, agglomérations, métropoles, départements et la Région Bretagne) dans la mise en œuvre d'un covoiturage pour tous, quels que soient le lieu d'habitation, de travail et l'aisance avec les outils numériques.